

L'efficacité du droit social tributaire de sa connaissance

par Yves SAINT-JOURS, ancien Professeur de droit social à l'Université de Perpignan

Le droit social s'entend de l'ensemble des règles juridiques et institutionnelles dédiées à la protection des personnes afin qu'elles puissent, dans toutes les circonstances de la vie, faire face à la satisfaction de leurs besoins, tant personnels que familiaux. Dans sa conception contemporaine, il émane d'une formation historique récente n'ayant émergé, notamment en France, qu'au XIX^{ème} siècle, dans le sillage de la révolution industrielle.

En effet, la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789, bien qu'inspirée de la philosophie des Lumières, n'avait retenu du droit naturel qu'une application restrictive excluant de la citoyenneté les gens de travail et les femmes. Ce n'est qu'après la Seconde guerre mondiale que le droit social a été conforté successivement par la reconnaissance, en 1946, dans le Préambule de la Constitution de la IV^{ème} République, des droits sociaux fondamentaux particulièrement nécessaires à notre temps et par la portée de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 adoptée par l'ONU. Depuis lors, le droit social a étendu sa mission protectrice à de nouvelles couches de la population au fur et à mesure de leur paupérisation, résultant directement ou par ricochet de l'exploitation capitaliste du travail (1).

Il existe ainsi, dans notre pays, les luttes sociales et, leur résonance politique y contribuant avec persévérance, une législation sociale assez conséquente. Celle-ci est répartie dans plusieurs codes juridiques afférents au droit du travail, de la Sécurité sociale, de l'action sociale et des familles, de la mutualité, de la santé publique... Il essaime parfois dans d'autres codes tels que ceux relatifs à l'éducation, aux associations et aux fondations, à la construction et à l'habitation, à l'entrée et au séjour des étrangers et du droit d'asile... Il en résulte un maillage du droit social qui, nonobstant ses propres aléas, imprègne plus ou moins les conditions d'existence d'une large majorité de la population.

Dans un tel contexte, la connaissance du droit social devient, nonobstant sa complexité, de plus en

plus nécessaire dans la vie courante. Paradoxalement son enseignement public, principalement dispensé par les Facultés de droit dans le cadre de la formation des juristes professionnels, demeure très restrictif. Cette situation est, de surcroît, aggravée du fait que « l'élite estudiantine » opte, en raison de ses origines, de préférence pour le droit des affaires. La plupart des Facultés prennent prétexte de cette situation pour réduire l'enseignement du droit social au strict minimum.

Certes, plusieurs Facultés répondent positivement aux sollicitations des organisations syndicales, voire aussi des associations regroupant des personnes en état de précarité, afin de leur apporter leur aide logistique pour la tenue de stages, disons « juridico-sociaux », à l'intention de leurs cadres et adhérents. C'est ainsi qu'ont été notamment institués, auprès de quelques Universités, des Instituts de droit du travail et organisés des stages de type associatif avec le concours de divers centres universitaires de formation permanente.

Parallèlement au problème de l'enseignement du droit social, ici évoqué à titre d'exemple au niveau universitaire, il convient de joindre celui de l'insuffisance de la mise à disposition, notamment dans le cadre des services publics, de la documentation nécessaire à la connaissance du droit social afférent à la protection des personnes auxquelles il est destiné. De fait, étant généralement considéré comme le droit des pauvres, la documentation relative à leur protection se trouve très souvent refoulée dans les sous-sols. Ce traitement discriminatoire m'a incité à faire don de mes archives de professeur spécialisé en droit social aux Archives départementales des Pyrénées-Orientales, de préférence à la bibliothèque de l'Université de Perpignan, selon la tradition universitaire, afin de les rendre accessibles à un plus large public.

Cette initiative, peut-être la première du genre, a bien été accueillie et aussi perçue par *L'accent catalan*, magazine du département des Pyrénées-Orientales,

(1) Pour une approche globale du droit social et de ses perspectives, les lecteurs peuvent se reporter à l'ouvrage de l'auteur *Éloge du droit social*, éd. La Dispute 2013, 166 p. Un extrait de cet ouvrage

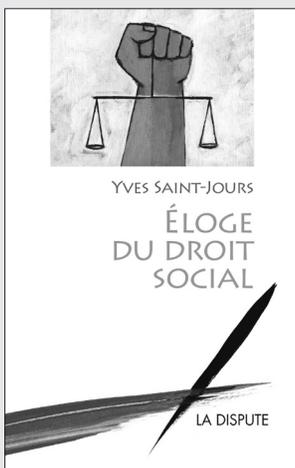
avait été publié dans ces colonnes : « Les particularités du contentieux social », Dr. Ouv. 2013, p. 696.

comme un enrichissement des dites Archives (2). La connaissance du droit social constitue, en effet, un appui incontestable, tant pour la défense des droits sociaux acquis, face notamment à la vague antisociale qui monte actuellement en puissance, que pour en revendiquer et en acquérir de nouveaux, à l'instar de l'histoire du droit social dont c'est la vocation fondamentale.

En conclusion, que *Le Droit Ouvrier* soit ici remercié de relayer ces quelques propos susceptibles d'éveiller, notamment de la part des organisations syndicales, des associations à caractère social, des services sociaux publics, voire des pouvoirs publics directement concernés, bien d'autres initiatives et suggestions destinées à faire respecter la plénitude des prérogatives naturelles du droit social dans un pays démocratique.

(2) À la page 3 du n°100 mai/juin 2017 dudit magazine, ce don a été présenté sous le titre « Deux dons enrichissent les Archives » en ces termes : ... « Yves Saint-Jours, ancien professeur de droit à l'Université de Perpignan, a également fait don des articles et des ouvrages rédigés au cours de sa carrière. Spécialisé en droit social, sections droit du travail et droit de la sécurité sociale et protection

sociale, il offre ainsi une production qui s'étale sur près de 50 ans ». Archives Départementales des Pyrénées-Orientales – 74, avenue Paul Alduy – 66000 PERPIGNAN. Tél : 04 68 85 84 00. archives@cd66.fr – Site internet : www.ledepartement66.fr les archives départementales



La Dispute
ISBN : 978-2-84303-247-9
2013 – 166 pages
13 euros
vente en librairie

ÉLOGE DU DROIT SOCIAL

par Yves Saint-Jours

Le droit social, dédié à la protection des personnes, permet de faire face, dans toutes les circonstances de la vie, à la satisfaction de leurs besoins personnels et familiaux. En France, les luttes sociales ont conquis une législation conséquente : droit du travail, droit de la sécurité sociale et droit de l'aide sociale. Aujourd'hui, ces droits sont l'objet d'attaques répétées par les puissances économiques et politiques du capitalisme.

Yves Saint-Jours a été rédacteur juridique à la *Vie ouvrière* et à la *Revue pratique de droit social* avant d'être professeur d'université spécialisé en droit social. Il propose ici une histoire - depuis son émergence dans le sillage de la révolution industrielle jusqu'à ses formes contemporaines, issues des luttes sociales de l'après-guerre -, mais aussi un éloge du droit social. La finalité du droit social est l'éradication de tout système d'exploitation des êtres humains par la libération de leurs forces créatives, à l'opposé du droit divin de l'époque féodale et du droit de propriété contemporain.

L'enjeu est décisif : à condition de le défendre, le droit social est potentiellement en état de devenir le fondement déterminant de la société humaine.